

Research Article

ESPACE PUBLIC, MÉDIAS ET DÉMOCRATIE AU GABON SOUS LE PRISME DE L'ŒUVRE DE JÜRGEN HABERMAS

* Dr Ferdinand NGOUNGOLOU

Chargé de Recherche en Communication, Institute of Agronomic and Forestry Research (IRAF-CENAREST), Gabon.

Received 15th November 2024; Accepted 16th December 2024; Published online 31st January 2025

RÉSUMÉ

A travers cet article, nous voulons établir un lien entre démocratie, liberté des médias dans l'espace public, en entrevoyant leur place cruciale dans « la promotion de la diversité culturelle des contenus médiatiques, dans l'équitable accès aux ondes des courants politiques et de pensée, ou encore dans l'émergence de véritables médias de service public ». Il s'agit de relever le rôle incontestable des médias dans la société de façon générale et au Gabon particulièrement. Aujourd'hui, les médias se présentent comme des principales sources d'information, inséparables quotidiennement de la vie de la population mais aussi des moyens de communication controversés. Car, l'information qu'ils transmettent et l'impact de celle-ci dans la société, permettent de se pencher sur le lien entre médias et démocratie et d'étudier la situation de l'espace public que nous voulons regarder à travers l'œuvre de Jürgen Habermas.

Mots-clés: Espace public, Société, Média, Démocratie, Gabon.

INTRODUCTION

Depuis le début des années 1990, plusieurs transformations d'ordre technologique et économique ont contribué à modifier les informations et la façon dont elles sont transmises par les médias. Jürgen Habermas (1978), dans son œuvre *l'espace public, archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise*, revient sur la notion de la communication, de l'espace public et de la société. Pour Jürgen Habermas (1961) : « la communication qui passe par les médias ne peut avoir sa légitimation dans l'espace public, que dans la mesure où, les médias parviennent à l'indépendance vis-à-vis de l'Etat, en proposant un modèle communicationnel en faveur du citoyen, c'est-à-dire, le large public de masse des lecteurs, auditeurs, spectateurs ». Cette théorie, inspirée de l'expérience du siècle des Lumières, propose de baser le fondement de la raison et du droit sur l'idée d'une communication sociale (Jürgen Habermas, 1961). Serge Proulx et Philippe Breton (2003, p. 432-434), pensent qu'« avec Habermas, nous sommes face à un modèle rationaliste et communicationnel de l'espace public considéré comme une sphère de discussion ». Il s'agit d'aller au-delà de l'espace public considéré en tant qu'espace physique, un espace intermédiaire ou sphère publique qui constitue un espace social et symbolique (Serge Proulx, Philippe Breton, 2003). Les citoyens ont donc l'occasion de se réunir et de discuter des affaires de l'État et d'exprimer une opinion publique. « Grâce à l'usage de la raison et de la discussion, estime Habermas, les citoyens de la cité et leurs représentants en arrivent à des décisions éclairées » (Jürgen Habermas, 1961). Habermas explique que de nouveaux réseaux se forment, fondés sur le goût du débat d'idées. Dans un nombre croissant de domaines, on apprend à penser, à contester, à apprécier et à argumenter devant un auditoire qui peut en faire autant. On met en place des espaces de discussion. Pour Jürgen Habermas (1961), le *public* acquiert alors une force historique qui parvient à influencer le cours des choses politiques. « Le concept d'espace public, à la lumière des changements affectant notre société, nous amène à nous

demander comment et dans quelle mesure les moyens de communication de masse, participent à l'information des citoyens dans un pays et à l'élaboration de leurs prises de positions (Serge Proulx et Philippe Breton, 2003, p. 432-434). A travers cet article, nous voulons revenir brièvement sur l'évolution de l'idée d'espace public, en insistant sur l'apport de Jürgen Habermas (1961). En effet, face aux transformations socio-politiques et au développement des médias, les lieux de débats traditionnels et localisés ne cessent de diminuer, ainsi la notion d'espace public devient non seulement centrale, mais acquiert une valeur normative. Car, l'idée selon laquelle il existerait des sites institutionnels qui favorisent la participation active des citoyens aux processus politiques, est une conception presque erronée.

1. La naissance de l'espace public et sa légitimité sociale

Comment garantir l'accès de l'espace public politique au public de masse et à la société civile, et éviter que les arènes de la communication publique ne soient récupérées d'une façon politique, sociale ou économique (Anne-Marie Gingras, 2003) ? Le bon ou le mauvais fonctionnement de l'espace public devient une manifestation concrète du caractère démocratique de la société elle-même, en un sens, l'indicateur le plus immédiatement visible du degré de démocratie (Anne-Marie Gingras, 2003). Dans l'espace public, Jürgen Habermas (1961) parle de la dégradation de la sphère publique qu'il décrit de façon presque prémonitoire. Les classes bourgeoises ascendantes en Europe de l'Ouest, en luttant contre les prérogatives de l'Etat absolutiste, ont réussi à dégager un espace de débats entre l'Etat et la société civile (Peter Dahlgren, 1994). Leur lutte a déclenché des réactions en chaîne, surtout au cours du XVIII^{ème} siècle. En opposition avec ce que Habermas appelle la « publicité de représentation » de l'époque médiévale, durant laquelle la noblesse gouvernante se contente d'offrir au *people* le spectacle du pouvoir, le nouvel espace public offre aux citoyens la possibilité de débattre de l'exercice du pouvoir étatique (Peter Dahlgren, 1994). Anne-Marie Gingras (2003) nuance la description qu'Habermas en fait : « la sphère publique ne sert plus au débat public car elle a été instrumentalisée par l'État et les pouvoirs économiques ».

*Corresponding Author: Ferdinand NGOUNGOLOU,

Chargé de Recherche en Communication, Institute of Agronomic and Forestry Research (IRAF-CENAREST), Gabon.

En étudiant l'espace public, Wolton émet l'hypothèse que « *l'espace public n'est peut-être plus le seul lieu où penser la légitimité de la société démocratique* ». Autrement dit, la survie d'un espace de délibération requiert la réouverture de cet espace à d'autres systèmes de références et de valeurs. Cela fait dire à Jürgen Habermas (1978), qu'une sphère publique qui ne serait pas accessible à tous, serait incomplète et n'aurait plus rien de telle. L'accessibilité réfère non seulement à l'égalité, mais aussi au pluralisme, c'est-à-dire, à la représentativité de toutes les opinions. La multiplication des moyens de communication, la numérisation et la propagation d'Internet ont provoqué ce boum informationnel. Le rôle des médias sur la scène démocratique est d'autant plus important. Dominique Wolton (2006) affirme à ce sujet qu'il n'y a « *pas de démocratie de masse sans communication* ». L'existence d'un véritable espace public exige des garanties. Notamment, le respect de la divulgation et la circulation d'informations justes et égales pour tous, une place au droit de parole des citoyens et, surtout, une écoute et des réponses significatives des personnes au pouvoir (Dominique Wolton, 2006). Les médias, de l'avis de nombreux observateurs, doivent mettre en place les conditions favorables au bon fonctionnement de l'espace public et de la démocratie (Dominique Wolton, 2006).

2. L'espace public et la démocratie politique

Selon Peter Dahlgren (1994) de l'Université de Stockholm en Suède, le concept d'espace public, à la lumière des changements affectant notre société, nous amène à nous demander comment et dans quelle mesure les moyens de communication de masse, participent à l'information des citoyens sur le monde et contribuent à l'élaboration de leurs prises de positions. En effet, s'il est une question qui concerne la démocratie, c'est bien celle de l'institution de l'espace collectif et de la formalisation de l'expression du public (Didier Salon, 2006). La démocratie politique vit de la participation du public dans les diverses institutions étatiques. Comment en effet le peuple gabonais par exemple, organisé en public, peut-il prendre part au politique et exercer ainsi sa souveraineté ? Dans une certaine conception, abstraitement pensée, l'espace public, parce qu'il est lié à la notion de volonté générale, se définit dans la dualité stricte du *privé* et du *public/politique*, dualité sans intermédiaire véritable (Jean-Marc Besse, 2006). On peut, tout différemment, en pensant le rôle de l'opinion publique, dissocier action politique et exercice du gouvernement, et s'interroger sur son pouvoir direct et/ou indirect. La notion d'espace public viendrait alors désigner ce lieu intermédiaire entre société civile et Etat ou entre le privé et le politique.

Il faut souligner, que l'espace public est au cœur du fonctionnement démocratique, et Jürgen Habermas a popularisé l'usage par son analyse politique depuis les années 70. Jürgen Habermas (1961) définit l'espace public comme la sphère intermédiaire qui s'est constituée, si l'on s'en tient au siècle des Lumières, entre la Société civile et l'État. C'est le lieu, accessible à tous les citoyens, où un public s'assemble pour formuler une opinion publique. L'échange discursif de positions raisonnables sur les problèmes d'intérêts généraux permet de dégager une opinion publique (Jean-Marc Besse, 2006). Lorsqu'on cherche à définir l'opinion publique, on se heurte immédiatement à l'ambivalence de cette notion. L'opinion désigne à la fois un jugement personnel, pas forcément rationnel, et un avis autorisé, que l'on requiert sur un sujet. En même temps, il faut distinguer l'*espace commun*, l'*espace public* et l'*espace politique* (Marc Lits, 2014). L'espace commun est le premier espace, il est symbolisé par les échanges. On y échange les biens et les services, mais aussi des signes, des symboles, qui progressivement tissent un espace de familiarité, voire de sécurité. D'où le terme « commun », qui apparaît au 11^e siècle, venant du latin *communis* lié à l'idée de communauté. Un espace commun est à la fois physique, défini par un

territoire, et symbolique, défini par des réseaux de solidarité (Dominique Wolton, 1992).

L'espace public est au départ un espace physique : celui de la rue, de la place, du commerce et des échanges. C'est seulement à partir des 16^e et 17^e siècles que cet espace physique devient symbolique avec la séparation du sacré et du temporel (Yves Lafond et Vincent Michel, 2016). En effet, qu'est-ce qui confère à l'espace sa sacralité ? Comment le sacré, entendu à la fois comme puissance religieuse et condition de son exercice autorisé, se nourrit-il d'espace ? Comment la mémoire se projette-t-elle dans l'espace sacré ? (Yves Lafond et Vincent Michel, 2016). Autant de questions qui invitent à prendre en compte ce qui touche à l'organisation sacrale de l'espace, à étudier les mesures prises pour la préservation et le respect du « sacré » (avec les notions d'ordre et de puissance qui lui sont liées), sans négliger de prendre aussi en considération les gestes et les pratiques, individuelles ou collectives, qui visent à codifier l'espace. La sacralisation de l'espace, privé ou public, à l'échelle d'une collectivité, d'une cité ou d'une région, n'est pas seulement fondée sur des critères physiques, mais aussi symboliques (Yves Lafond et Vincent Michel, 2016).

En d'autres termes, l'espace commun concerne la circulation et l'expression; l'espace public, la discussion et l'espace politique, la décision. Cornélius Castoriadis (1999), définit les trois types de sphères en analysant le régime athénien : la sphère du privé/privé (*l'oïkos*, c'est-à-dire la sphère domestique), la sphère du privé/public (*l'agora*, c'est-à-dire le lieu où l'on rencontre les autres), et la sphère du public/public (*l'ecclésià*, où les décisions se prennent). Il faut dire qu'aujourd'hui, l'espace public est technologiquement constitué par des espaces médiatiques, parmi lesquels la radio, la télévision et l'Internet (OIF, 2007). Les nouveaux médias permettent simultanément de créer un espace beaucoup plus large qu'autrefois, redéfinissant les rapports entre citoyenneté et territoire (Peter Dahlgren, 1994). Leur développement provoque une dislocation des concepts traditionnels de l'Etat et du citoyen dans leur lien à l'actualité d'un territoire défini. L'utilisation des nouveaux médias, en particulier l'Internet, transforme les modalités de l'action collective, favorisant des formes plus spontanées et directes de participation et d'engagement.

3. Le rôle des médias dans l'ouverture démocratique

Le rôle des médias dans notre société est incontestable et d'ailleurs leur fonction dans l'exercice de la démocratie est ainsi devenue un sujet de controverse (Peter Dahlgren, 1994). Dans le domaine du journalisme, un fossé de plus en plus grand se creuse entre les élites que l'on informe et les masses que l'on divertit. La presse réussit à adapter ses structures de fonctionnement à une logique commerciale, mais elle n'en reste pas moins complaisante vis-à-vis du pouvoir étatique. Dans le cas du journalisme télévisuel, il est difficile de parler sérieusement d'un discours rationnel, au moment où la politique et l'information passent avec armes et bagages du côté d'une logique commerciale de création et de fidélisation des publics (Marc Lits, 2014). En tant qu'outils démocratiques, les médias auraient le mandat d'offrir des comptes rendus véridiques et complets au sujet des événements qui touchent les citoyens. Ils ont la responsabilité d'analyser ces événements afin de leur donner un sens véritable. En même temps, les médias doivent servir de lieu d'échange de commentaires et de critiques. Dans ces circonstances, le citoyen doit être conscient de tout ce qui entre en jeu lorsqu'une information est diffusée. Il faut essayer de décrypter les idées, les choix et les motivations qui se trouvent derrière l'information et aussi, la façon dont l'information sera perçue et reçue par ce citoyen. L'oeuvre de Jürgen Habermas dans (*L'espace public, Archéologie de la publicité*

comme dimension constitutive de la société bourgeoise, 1978), présente un modèle communicationnel entre l'État et le citoyen.

Par ailleurs, la théorie élaborée par Habermas, inspirée de l'expérience du siècle des Lumières, propose de baser le fondement de la raison et du droit sur l'idée d'une communication sociale. Habermas étudie le recours à la discussion et au raisonnement public au sein des démocraties occidentales émergentes, considérant la démocratie comme étant un régime politique au sein duquel le pouvoir appartient au peuple (Dominique Wolton, 2006). Au sein de cette démocratie, il existe d'une part l'État (Institutions et organisations gouvernementales) et, d'autre part, une société civile constituée de personnes «privées» (Dominique Wolton, 2006). C'est entre ces deux entités, issues des univers divers, qu'il existe un espace intermédiaire qu'Habermas appelle l'espace public.

Espace public comme espace d'Agora

À la fin du 17^{ème} siècle, on assiste à l'effritement du modèle ancien de la domination politique sous la pression des écrivains et de philosophes s'accordant le droit de discuter les activités des gouvernements et des Églises. Pour Habermas, cette évolution marque l'avènement d'une société devenue adulte et responsable, capable de se rapporter à soi-même et au monde de façon réflexive. L'important de l'expérience de la sphère publique est l'idéal contenu dans la notion d'une vie sociale régulée par la libération et la rationalité collective. Habermas considère que toutes les personnes sont égales. Leurs arguments, s'ils sont rationnels, sont aussi de valeur égale et méritent d'être publicisés. Il est absolument nécessaire pour le bon fonctionnement de la sphère publique que les individus soient perçus comme égaux. La critique se présente sous la forme de l'opinion publique. Les bases de la théorie de l'espace public telles que posées par Habermas ont inévitablement suscité de nombreuses discussions.

Dominique Wolton (2006), par exemple, émet l'idée que l'espace public serait désormais beaucoup plus étendu que celui présenté par Habermas : « un espace beaucoup plus large qu'autrefois, avec un nombre beaucoup plus grand de sujets débattus, un nombre beaucoup plus grand d'acteurs intervenant publiquement, une omniprésence de l'information, des sondages, du marketing et de la communication ». Par communication, on entend aujourd'hui autant la communication entre deux personnes que l'échange à distance, grâce à Internet par exemple. La communication est devenue une nécessité sociale en raison de l'ouverture mondiale permettant de faire fonctionner des économies interdépendantes. Wolton propose pour cette raison de contrôler l'étendue de l'espace public, dans le but de le préserver. Quant à Louis Quéré, dans *Les miroirs équivoques... (1982)*, la sphère publique d'Habermas n'est pas celle de l'interaction quotidienne et des conduites ordinaires, mais plutôt celle de l'institution. Louis Quéré explique que la sphère publique telle que vue par Habermas a pour but de « permettre au plus grand nombre de citoyens de participer à une discussion rationnelle, et ainsi préciser l'orientation de la société moderne ». Louis Quéré précise que, selon Habermas, « l'espace public s'est dépolitisé au fur et à mesure qu'il a été investi par l'État et les puissances économiques qui l'ont instrumentalisé au service de leurs logiques d'actions respectives ». Ainsi, Louis Quéré (1982) ajoute :

« l'espace public correspond au champ d'action des sociétés modernes, où se déroule une discussion pratique, consacrée à l'élaboration des cadres institutionnels de l'interaction sociale ». Serge Proulx et Philippe Breton (op cit) rapportent que Louis Quéré considère qu'aux yeux d'Habermas, « l'espace public est vu comme un espace de communication d'où l'opinion publique émergerait à

partir de discussions entre protagonistes faisant appel à des arguments rationnels ».

D'ailleurs, Anne-Marie Gingras indique dans *Médias et démocratie, Le grand malentendu (1999)*, que « [...] Le modèle de sphère publique élaboré par Habermas correspond en tout point à l'idéal des Lumières : valorisation de la rationalité, infinie confiance en l'être humain, croyance en la capacité des sociétés de s'auto-gouverner ». Au sein de cette sphère, les conflits se régleraient grâce à la participation du public. C'est pourquoi elle considère, qu'aux yeux d'Habermas, le lieu d'expression de la volonté populaire doit être un mécanisme favorisant la démocratie. La notion de discussion publique permet ainsi à Habermas, au-delà du concept d'espace public, de formuler une théorie subtile et originale du rapport entre la société civile et les représentants politiques, rapport basé sur la communication ordinaire du monde vécu. En effet, la subtilité de cette théorie réside précisément dans sa capacité à penser de manière à la fois pluraliste et inclusive les rapports des différents acteurs sociaux à la politique (Louis Quéré, 1982). Habermas pense que l'échec de l'expérience de la bourgeoisie dans le domaine politique vient de son incapacité à maîtriser les problèmes qu'ont été l'inégalité sociale et la croissance du pouvoir de l'État. Aujourd'hui, en pleine mutation technologique, les médias qui jouent un rôle chaque jour plus important en matière d'information et de communication devraient, avec le numérique, être en phase de mutation vers les contenus ou les services multimédias. Il ne s'agit pas seulement de la simple juxtaposition, sur un même écran, de langages différents, des textes, des vidéos, des bandes-son et des chiffres, etc., mais le multimédia ici permet à chacun d'eux de se surpasser : à l'écrit d'être libéré de sa linéarité, grâce à l'hypertexte; à l'audiovisuel de n'être plus prisonnier de grilles ou de chaînes, grâce à l'écoute en différé, aux arrêts sur image, aux raccourcis, aux retours en arrière.

Avec l'essor d'Internet, la presse écrite, le cinéma, la radio et la télévision sont en proie au changement. Les modes de diffusion ou de distribution se diversifient tandis que les modes de consommation se multiplient et sont plus variés : on ne lit plus un journal de la même façon sur une feuille imprimée, sur un écran d'ordinateur ou sur une tablette numérique. Les technologies modernes ont donc introduit un changement d'échelle dans l'offre de contenus, dans l'accès à un ensemble de ressources variées, augmentant ainsi les interactions de communication et favorisant des formes nouvelles de sociabilité. Si toutefois, la possibilité élargie d'accès d'un plus grand nombre à la connaissance par les techniques modernes de communication est garantie, il reste que l'usage réel qui en est fait est encore loin d'atteindre les résultats escomptés. Les médias électroniques ont profondément transformé la nature de l'information et la perception qu'en a le public, tandis que les médias dits traditionnels, continuent de donner l'impression de subir les événements, et on se demande si « la bonne information est celle qu'ils donnent et qu'on ne veut pas entendre ou celle qu'ils ne nous donnent pas ».

Espace public comme espace de socialisation

"*Tout espace est toujours un espace construit socialement*" nous rappelle Gustave Nicolas Fischer (1992, p. 14) qui poursuit :

"tout environnement humain est social dans sa structure même s'il est le produit d'interventions qui déterminent l'espace dans lequel nous sommes, comme environnement, façonnés culturellement." "Si l'espace est socialisé, c'est en raison d'une part des conditions environnementales qui encadrent et orientent les comportements, et d'autre part des formes d'activités et de relations qui s'y produisent."

Autrement dit, l'espace n'est pas neutre, il est socialement structuré, il est socialement structurant. C'est un lieu, une place, imposant sa

logique structurelle, normalisant ses pratiques, médiatisant les comportements et interactions sociales. C'est aussi un territoire, avec ses logiques de territoire: contrôle, frontière le délimitant (Peter Dahlgren, 1994). Cette question du contrôle du territoire est essentielle pour le journaliste dans son rapport à l'espace et au contrôle de son territoire. Elle est essentielle aussi dans les transactions avec les autres acteurs et peut être source de tension ou au moins de négociation. Le média est dans ce sens un espace de médiation et de normalisation, car il présuppose un ensemble de règles communes acceptées telles que le respect d'une certaine éthique demandée par les communicateurs eux-mêmes. La question de la discipline est également une question centrale pour l'identité du journaliste, car elle définit l'attitude acceptable du comportement face au public (Peter Dahlgren, 1994). Si un véritable «public» se construit dans l'interaction discursive des citoyens, peut-être faut-il voir la notion d'audience comme une étape, étape modeste mais nécessaire, vers la construction de ce public. L'appartenance à l'une peut débaucher sur l'appartenance à l'autre. C'est dans le cadre de l'audience que s'opère la rencontre avec le produit médiatique. C'est l'audience qui constitue l'écologie sociale du lecteur, du spectateur ou de l'auditeur.

Quant à la réalité du « public », elle prend forme à partir des pratiques sociales qui, créées dans ce contexte, se développent bien au-delà (Peter Dahlgren, 1994). Le média est dès lors un espace social, un espace transactionnel, un espace de socialisation et de resocialisation, producteur d'attitudes, de comportements et de régulation. Maurice Halbwachs (1925-1945), dans plusieurs de ses ouvrages, développe la notion de «*mémoire collective*» montrant comment se constituent, dans des groupes sociaux de tailles diverses, des ensembles de références communes qui donnent forme à une part plus ou moins grande des arrangements de significations nouvelles qui affectent les membres du groupe (Gustave Nicolas Fischer, 1992). La perception et la mémorisation, depuis le simple découpage des faits sociaux significatifs, tout cela s'opère différemment d'un espace à l'autre. Il va de soi que les groupes sont, plus ou moins constitués, homogènes, plus ou moins lâches, que chacun se réclame de plusieurs groupes aux arrangements de mémoire collective plus ou moins proches les uns des autres (Gustave Nicolas Fischer, 1992). L'organisation spatiale est aussi l'objet de négociations, voire de disputes. Mary Douglas (2006), l'anthropologue britannique a, de longue date, attiré l'attention sur l'importance pour les négociations dans les groupes des notions d'ordre et de désordre (in De la souillure, passim). Tout lieu utilisé par des personnes et des groupes différents est, dans son agencement et dans la maintenance d'un «ordre», l'enjeu de multiples disputes. Ce qui rend ces disputes quelques fois difficiles pour montrer que l'enjeu en est double : il est à la fois un enjeu de pouvoir et un enjeu cognitif.

4. La place du journalisme dans l'espace public

Dans un autre domaine, la « société d'information » dont on a tant clamé les vertus ne favorise ni la diffusion d'informations politiquement utiles, ni les possibilités d'expression culturelle pour le plus grand nombre (Herbert Schiller 1989; Nicolas Garnham, 1990; William Melody, 1990). Au contraire, alors que les progrès technologiques multiplient les interfaces entre communications de masse, ordinateurs, télécommunications et satellites, les forces du marché couplées aux politiques publiques ont favorisé les intérêts privés au détriment du domaine public. Pour le citoyen, l'accès à des informations pertinentes va coûter de plus en plus cher, se répartir de plus en plus inégalement, et cela compromettra un peu plus l'idéal universaliste de la citoyenneté (Graham Murdock et Peter Golding, 1989). Dans le domaine du journalisme, un fossé de plus en plus grand se creuse entre les élites que l'on informe et les masses que l'on divertit (*op. cit.*). La presse réussit à adapter ses structures de

fonctionnement à une logique commerciale, mais elle n'en reste pas moins complaisante vis-à-vis du pouvoir étatique (James Curran et Jean Seaton, 1989), pour une étude du cas britannique). Dans le cas du journalisme télévisuel, il est difficile de parler sérieusement d'un discours rationnel, au moment où la politique et l'information passent avec armes et bagages du côté d'une logique commerciale de création et de fidélisation des publics. Jusqu'à une période récente, l'espace public était sous la responsabilité d'un système médiatique principalement constitué de journalistes. Pour Habermas, le rôle des médias ne se limite pas à la transmission passive des opinions exprimées dans la société. Leur fonction, leur *responsabilité*, consiste à sélectionner les opinions les plus pertinentes, c'est-à-dire celles qui permettent au plus grand nombre de découvrir l'existence d'un problème présent dans la société. La fonction des médias est une fonction réflexive, leur responsabilité est de présenter à leur public les meilleures raisons qui peuvent s'échanger pour leur permettre de mieux rationaliser leurs engagements.

La période contemporaine est caractérisée par des avancées technologiques majeures : le développement des outils informatiques, d'internet et des réseaux sociaux. La particularité de ces nouveaux médias que sont les réseaux sociaux, c'est qu'ils se dispensent du principe de sélectivité qui conférait à la presse d'antan sa légitimité démocratique. Les plateformes comme Facebook, YouTube, Instagram ou Twitter ne sont pas non plus des espaces d'expression neutres : les interventions sur les réseaux sont plus ou moins mises en valeur en fonction de leurs taux d'audience, de réaction ou de partage. Sur les réseaux sociaux, les opinions sont traitées comme des marchandises, leur valeur publicitaire prime sur la pertinence de leur contenu. Aujourd'hui, les groupes de communication prennent en charge les informations qui relèvent à la fois de l'écrit, de l'image et du son. Ils diffusent toutes ces informations avec les moyens les plus divers : presse écrite, radio, télévision, et maintenant câbles, satellites, réseaux numériques et via Internet. Dès leur arrivée, toutes ces nouvelles technologies, et plus particulièrement le numérique et Internet, ont suscité beaucoup d'enthousiasme. Pour Philippe Breton et Serge Proulx (2003, p. 432-434), il est clair que la question des nouvelles technologies est aujourd'hui au cœur du questionnement sur notre environnement médiatique et son rôle démocratique. Il n'est pas inutile de rappeler que le premier devoir du journalisme est de décrire les faits. Et, au-delà de la rapidité, de l'instantanéité, l'information doit être aussi fiable que possible et suffisamment complète pour permettre une compréhension réelle de l'actualité. L'apparence des faits ou leur image, n'a pas seulement une signification limitée, elle se prête à tous les biais. La meilleure appréhension des faits exige une mise en situation, une explication de leurs causes et une interrogation sur leurs conséquences. Sur ces points, le journal écrit ne subit pas la contrainte de l'information en direct comme la radio ou la télévision. Il dispose d'un délai d'analyse et d'un espace relatif pour inscrire des nuances dans ses développements. Si, en revanche, malgré cet avantage, son information n'offre pas une fiabilité suffisante, il est moins pardonnable que la radio ou la télévision. L'éthique de l'information pour les professionnels des médias, n'est pas une recherche abstraite réservée aux débats des philosophes. Ses principes se définissent par rapport à la pratique concrète. Ils se résument en un double respect, d'une part, respect de la rigueur et de l'honnêteté intellectuelle dans la recherche de la vérité, d'autre part, respect des autres : lecteurs, auditeurs, téléspectateurs.

En termes pratiques, l'éthique n'est ainsi rien d'autre pour le journaliste que le souci du travail bien fait et la conscience de la responsabilité de ses actes dans la société. L'application de ces principes de qualité peut paraître plus difficile aujourd'hui qu'hier à cause de l'émergence d'un contexte de pluralité médiatique et

démocratique. Par ailleurs, le public auquel s'adressent ces médias, n'est plus celui du 19^e siècle, où les citoyens découvraient l'éducation, où ils étaient soucieux de s'instruire et avaient confiance dans une élite établie. Aujourd'hui, pour de multiples raisons qui tiennent à l'évolution des idées autant qu'aux bouleversements de la société, celui-ci a évolué. De plus et surtout, sous l'influence principale des nouveaux médias, l'opinion publique est immédiate, réactive, tantôt superficielle, tantôt passionnelle, souvent versatile. Elle se construit sur l'émotion plus que sur la raison. Dans cette optique, le journal écrit devrait tenir compte de cette réalité psychosociologique au risque évidemment de perdre son lectorat en diffusant une information incompréhensible pour lui. En effet, si le journal écrit adopte un ton trop proche de celui de la télévision, il risque d'être moins bon qu'elle, dans ce genre. Au minimum, il s'expose à ne plus s'adresser qu'à une élite et à voir fondre son audience, notamment dans les jeunes générations, formées par la télévision. Un second risque moins nouveau, mais toujours très présent se situe dans la fonction de diffusion des idées. Car, pour refléter la société et l'aider à prendre conscience d'elle-même ; pour permettre à chaque citoyen de former son propre jugement, et partant à former l'opinion publique, le journal écrit doit s'efforcer de se démarquer véritablement. Le journal écrit a toujours contribué à relayer l'expression intellectuelle des universitaires, des responsables d'affaires, de la science et de la culture. Mieux que d'autres médias, il peut continuer à jouer cette carte originale, à condition toutefois d'éviter la tentation naturelle de limiter la diffusion des idées à la seule sensibilité de sa préférence et de confondre progressivement le rôle du journal d'opinion qui défend une seule thèse et celui du journal d'information qui devrait les confronter toutes. Sans doute, est-il difficile de trouver la juste mesure permettant que l'information domine sur la promotion d'une préférence politique ou philosophique. En la matière, le risque d'erreur vaut cependant toujours mieux que l'abstention qui rend le journal écrit sans saveur et décourage le lecteur. Celui-ci subit souvent le reproche de céder à la tentation de devenir un acteur au lieu de rester un observateur et un médiateur. La difficulté de rester un observateur rigoureux sans devenir un acteur du jeu politique, ne peut cependant pas justifier l'indifférence dit-on en passant. Car, la qualité de l'information suppose une certaine conviction au service du public, c'est-à-dire du citoyen.

5. Les médias dans la sphère politique au Gabon

Pourquoi s'interroger sur la liberté de la Presse au Gabon ? Est-elle menacée ? La liberté de la presse tout comme la démocratie dont elle se nourrit ne se décrète pas, elle est une quête permanente. Pour l'UNESCO (2016), « *les médias doivent évoluer dans un environnement garantissant entre autres, une régulation favorable à la liberté d'expression, le pluralisme et la diversité des opinions, la concurrence équitable sur le plan économique, le développement des compétences et la présence d'infrastructures adéquates* ». La multiplicité des organes de médias au Gabon cache plusieurs défis qui se posent à la plupart d'entre eux, notamment la fragilisation de leur autonomie et de leur indépendance éditoriale, avec une incidence certaine sur la qualité des contenus. La recherche de la qualité de l'information repose sur des conditions multiples. La première condition passe évidemment par une prise de conscience de son exigence, allier savoir et savoir-faire au profit de la volonté forte du peuple. Aussi, l'effort de qualité dépend-il de toute la chaîne de l'information, de la production, du traitement et de la diffusion.

Au Gabon, le paysage médiatique est libéralisé depuis 1991 grâce au retour du multipartisme en 1990 qui s'est accompagné de la création de nombreux médias. Aujourd'hui, la presse écrite compte plus d'une soixantaine de titres. *L'Union*, le seul quotidien national, est le journal le plus emblématique. *Echos du Nord*, *La Loupe*, *L'Aube* et *Le Temps*

sont les hebdomadaires privés les plus lus. La presse en ligne est en pleine croissance, et les sites les plus consultés sont *Gabonreview*, *Gabon Media Time* et *Gabonactu*. Les chaînes d'Etat telles que *Gabon Première* et *Gabon 24* restent très influentes malgré la concurrence de plusieurs chaînes privées (UNESCO, 2016). Par ailleurs, l'on relève les limites de cette diversité des médias autour de deux ordres: géographique et sociopolitique. Sur le plan géographique, environ 80% de médias sont implantés à Libreville. La capitale politique du pays compte ainsi: 27 radios sur les 33 en activité et 19 chaînes de télévision sur les 23 en activité. Pour ce qui est de la presse écrite, la totalité des titres sont basés à Libreville. Concernant les télévisions, environ 50% des chaînes privées (10 sur 21) appartiennent directement ou indirectement à des responsables politiques; 38% appartiennent aux acteurs de la société civile et à des entrepreneurs privés; 12% sont confessionnelles (UNESCO, 2016).

Si en effet, la liberté de conscience, de pensée, d'opinion, d'expression et de communication est garantie à tous les citoyens gabonais à travers l'article 1^{er}, alinéa 2 de la Constitution du 26 mars 1991, modifiée à maintes reprises. Cette liberté est respectée dans la pratique notamment en ce qui concerne la création des organes de presse. Toutefois, elle reste mitigée pour ce qui est de la pratique du journalisme. Le droit à l'information des citoyens est également garanti par le Conseil National de la Communication (CNC) qui est l'organe régulateur, lequel veille sur « *l'accès des citoyens à une information libre* » suivant l'article 95 de la constitution. Le droit d'accès du public à l'information officielle ne s'exerce qu'à travers les médias publics. Il existe une culture du secret dans l'administration publique qui fait passer pour suspect quiconque sollicite une information. Ceci est dû à la très forte politisation de la presse et des médias au Gabon, qui appartiennent à certains leaders politiques et leur servent de tribune pour s'exprimer. Malheureusement le CNC devenu à la suite Haute Autorité de la Communication (HAC), organe de régulation censé jouer pleinement son rôle, n'a pas les moyens conséquents pour assurer le pluralisme des médias et la liberté d'expression. Elle s'emploie essentiellement à faire respecter, au mieux, les lois et dispositions réglementaires sur la communication par les différents acteurs au mépris de la démocratie et du pluralisme d'opinions. Dans les textes réglementaires, la pratique de la communication est fortement encadrée par l'Etat qui nomme et oriente les politiques publiques en matière des médias. Il n'y a aucune volonté politique à assurer une large diversité du paysage médiatique gabonais comme élément indispensable au développement des médias.

Ainsi, les journalistes sont exposés à des peines privatives de liberté et à des condamnations pécuniaires pour les délits d'outrage, d'atteinte à l'honneur, d'outrage aux bonnes mœurs, de dénonciation calomnieuse, etc. La culture d'une presse libre et indépendante peine à s'établir, y compris en ligne. L'influence du régime s'exerce à tous les niveaux et contribue à l'autocensure. Certes, les médias gabonais ne sont pas soumis à la censure systématique, mais le climat sociopolitique fait de l'*autocensure* une pratique naturelle, instituée aussi bien dans les médias publics que privés. La liberté d'expression est consacrée dans la Constitution gabonaise, et le code de la communication de 2016 a permis une avancée majeure en mettant fin aux peines privatives de liberté pour des délits de presse. Malgré ces textes, des journalistes sont encore convoqués au commissariat sur la base du code pénal. Il arrive que les autorités estiment certains contenus médiatiques condamnables pour diverses raisons et décident de suspendre les publications. Le journaliste est ainsi invité à ne rédiger que des textes susceptibles de convenir aux responsables politiques et administratifs. La liberté de la presse est souvent mise à rude épreuve. Il faut le dire, les causes d'atteinte à la liberté de presse sont essentiellement d'ordre *politique* et *juridique*.

Par ricochet, la démocratie au Gabon reste aléatoire : la difficile ou l'absence d'alternance au pouvoir quoique le Gabon ait connu le Coup d'Etat de libération du 30 août 2023 ; le déséquilibre dans la représentation politique ; l'exercice du pouvoir très centralisé et souvent autocratique. Les pouvoirs en place sont souvent allergiques à la critique des médias qui sont souvent réprimandés par la Haute Autorité de la Communication (HAC). Toutefois, les dispositions légales constituent les facteurs principaux de limitation à la liberté de presse. La Loi fixe les limites à la liberté de la presse par l'application du Code pénal, qui permet à la justice, d'envoyer en prison des journalistes pour : publication des fausses nouvelles, diffamations et injures, etc. En effet, le refus de l'absolutisme, la quête d'une expression plurielle pour tous les citoyens ont toujours motivé depuis des siècles cette lutte pour la liberté de la presse. A contrario, la compétence des journalistes pose certainement une autre question difficile et mal réglée au Gabon, celle des conditions de leur recrutement et de leur formation, lesquelles n'ont sans doute jamais fait l'objet d'une réflexion suffisamment approfondie. A côté, il faut signaler que les techniques et les conditions de circulation, de traitement de l'information changent profondément, surtout à l'ère du numérique. Aussi, faudrait-il sans doute redéfinir jusqu'où doit aller la formation générale du journaliste, et préciser comment assurer sa formation professionnelle au début et au long de sa carrière. Le principe classique selon lequel le journaliste s'exprime au nom de la liberté d'expression que possède chaque individu est une pure abstraction, ou plutôt justifier le sophisme selon lequel, la compétence éditoriale est naturelle et peut se dispenser d'une culture vérifiée, d'une formation spécialisée. Si nous observons le fonctionnement des médias minutieusement, l'information qu'ils transmettent et l'impact de cette information dans la société, permettent d'établir rapidement le lien entre *médias* et *démocratie*. En effet, le concept d'espace public élaboré par Jürgen Habermas, a suscité intérêts et critiques de la part de nombreux observateurs, au point de penser que les médias et la démocratie sont intimement liés.

Or, un examen de l'évolution du fonctionnement des médias montre que cette union a littéralement changé. Au Gabon, depuis son accession à l'indépendance le 17 août 1960, la radio et la télévision ont été considérées comme les voix du pays et de ses dirigeants, constamment soumises à la propagande gouvernementale de façon à mobiliser les masses afin de bâtir l'unité nationale, impératif indispensable pour « atteindre le développement » ([Arthur Sabi Djaboudi](#), 2017). Avec le processus d'ouverture au pluralisme dans les années 1990, une véritable crise est apparue au sein du modèle de médias publics qui les a soudainement soumis à une rude concurrence avec la presse privée nationale et l'invasion des médias internationaux satellitaires. Les changements opérés depuis quelques années sur le plan juridique et éditorial laissent croire qu'ils ont favorisé la reconfiguration du paysage médiatique et la redistribution des cartes qui ont finalement contribué à la consolidation du processus démocratique (Mike Moukala Ndoumou, 2018). A l'évidence, l'avènement des technologies a provoqué de grands bouleversements dans le fonctionnement des médias. La rapidité que permet désormais la technologie numérique, par exemple, a changé les façons de récolter et de présenter l'information ([Arthur Sabi Djaboudi](#), 2017). Dans cette optique, quels sont désormais, la place et le rôle de l'espace public? Quels sont les moyens d'expression des citoyens? Quels rapports les citoyens ont-ils avec l'espace public? Il faut noter, que le lien entre les médias et la démocratie n'est plus aussi évident que par le passé. Au fil des ans, ce lien semble s'être fragilisé. Même si toutefois, les médias ont toujours été identifiés comme étant des diffuseurs d'information indispensables aux citoyens pour les aider à comprendre ce qui se passe dans leur société et prendre des décisions éclairées ([Arthur Sabi Djaboudi](#), 2017).

A l'instar d'autres pays d'Afrique francophone, le Gabon a connu l'ouverture démocratique des années 1990 qui a conduit à garantir la liberté d'expression, le droit à l'information et l'indépendance éditoriale dans les textes réglementaires (*op. cit.*). Malgré tout, dans la pratique, l'emprise de 50 années de pouvoir sans partage rend difficile l'application des dispositions constitutionnelles et législatives. Le Gabon, comme bon nombre de pays africains, limite la démocratie à la simple tenue d'élections régulières. Pourtant nous savons que la force de la démocratie libérale réside dans le fait qu'elle donne au peuple la liberté à laquelle il aspire (Abdoul Diallo, 2011). Le Gabon, a une longue histoire politique marquée par une série de problèmes liés à l'expression des libertés (Mike Moukala Ndoumou, 2018). La démocratie moderne est représentative parce qu'elle se veut inclusive : parce que c'est une démocratie *de tous*, elle doit prendre une forme indirecte. Cette forme de démocratie implique une tension entre les individus et les gouvernants tenus de les représenter. Le gouvernement doit assurer l'égalité des droits privés individuels, mais il doit le faire de façon à ce que les individus puissent sentir qu'ils y contribuent. Sans cela, dit Habermas, la démocratie se retourne inévitablement en paternalisme où le gouvernement décide du droit privé pour le peuple, sans le consulter (Mike Moukala Ndoumou, 2018).

CONCLUSION

La liberté de la presse est une question qui fait débat au Gabon et de nombreux journalistes réclament plus de liberté pour exercer leur profession. Le **pluralisme médiatique** est une réalité dans ce pays dont la population est estimée à 1,5 millions d'habitants. Dans les kiosques, une diversité de titres est disponible mais tous ces titres n'ont pas la même réputation. Et les organes de presse existant sont la propriété des acteurs politiques de l'opposition et de la majorité au pouvoir. Pourtant parsemé d'embûches au regard des tensions politico-sociales nées des contestations postélectorales et des abus de pouvoir en direction des personnes vulnérables qui ont entaché l'histoire du Gabon, l'expression des libertés, qu'elles soient collectives ou individuelles, n'a jamais été un long fleuve tranquille à l'exemple d'autres pays. Les citoyens Gabonais peuvent eux aussi se prévaloir de jouir en tout temps de ces droits et libertés comme aujourd'hui, où ils sont fascinés par la nouvelle classe politique au soir du coup d'état perpétré par les militaires le 30 août 2023 et partant réconfortés par les perspectives économiques et sociales prônées par le Gouvernement de la transition. L'on se souvient encore des différentes élections présidentielles qui, un demi-siècle durant, ont souvent emmené les gabonais à manifester dans les rues pour exprimer leur mécontentement face à la fraude manifeste lors des scrutins présidentiels successifs, toutes choses qui ont poussé le pays inexorablement vers le chaos total. Les libertés individuelles et collectives ont été éprouvées par une prétendue « démocratie », une notion longtemps entretenue, au regard des échauffements sociaux nés des irrégularités de la présidentielle de 2005, les conflits post-électorales de 2009, 2016 et 2023 à l'issue desquels, le Président de la République sortant, Ali Bongo Ondimba, avait été donné vainqueur montrant quelques égarements qui remettent en cause l'idée de ces libertés au Gabon.

RÉFÉRENCES

- AURACHER Tim (2001), Le Gabon, une démocratie bloquée ? : reculs et avancées d'une décennie de lutte, L'Harmattan, 135 p.
- BESSE Jean-Marc (2006), L'espace public : espace politique et paysage familial, Lille, Rencontres de l'espace public, Lille Métropole Communauté Urbaine.

- BRETON et PROULX Serge (2002), L'explosion de la communication à l'aube du xxe siècle, Montréal : Boréal, 390 p.
- CORNELIUS Castoriadis (1994), « Les Carrefours du labyrinthe », Essais, 2017.
- DAHLGREN Peter, L'espace public et les médias : une nouvelle ère ? Reprise du no 13-14, de la revue Hermès, Espaces publics en images, p. 23-30.
- DAHLGREN Peter (2018), Public, « Sphere Participation Online: the Ambiguities of Affect », in Les Enjeux de l'information et de la communication, vol.1, n° 19/1, p. 5-20
- DIALLO Abdoul (2011), « Penser la démocratie au-delà des élections », in Ethique Publique, vol. 13, n°2.
- Georges Burdeau(2009), L'État, Nouvelle édition, 224 pages, Politique Essais
- GINGRAS Anne-Marie (1995), « Les médias comme espace public: enquête auprès des journalistes québécois ». Communication, vol.16, no 2, p.15-36.
- GINGRAS Anne-Marie, CARRIER Jean Pierre(1996), «Public opinion: Construction and persuasion>>. Canadian Journal of Communications, vol. 21, no 4.
- GINGRAS Anne-Marie (1999),Médias et démocratie; Le grand malentendu, Sainte-Foy : Presse de l'Université du Québec, 237 p.
- GOLDING Peter and MURDOCK Graham (1978), « Confronting the market: public intervention and pressdiversity », in J. Curran (ed.), The British Press: A Manifesto (London, Macmillan).
- GRAWITZ Madeleine (1996), Méthodes des sciences sociales. Paris: Dalloz, 920 p.
- HABER Stéphane (2001), Jürgen Habermas, une introduction. Paris : Pocket 1 La découverte, 361p.
- HABERMAS Jürgen (1978),L'espace public, Archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise. Paris : Édition Payot, 324 p.
- HABERMAS Jürgen (1981),Théorie de l'agir communicationnel, Paris: Fayard.
- HABERMAS Jürgen (1987), Théorie de l'agir communicationnel, Paris : Fayard.
- KAMTO Maurice (1994), « Les rapports État-société civile en Afrique », in Revue juridique KANT Emmanuel, Critique de la faculté de juger (1790), trad. par J. -R. Ladmiral, M. B. de Launay et J. -M. Vaysse, coll « Folio Essais » n° 134, Gallimard, 1985, p. 337.
- KANT Emmanuel (1790), Critique de la faculté de juger, trad. par J. -R. Ladmiral, M. B. de Launay et J. -M. Vaysse, coll « Folio Essais » n° 134, Gallimard, 1985, p. 337.
- LAFON Yves et VINCENT Michel(dir.) (2016), Espaces sacrés dans la Méditerranée antique, Actes du colloque des 13 et 14 octobre 2011 Université de Poitiers : Presses universitaires de Rennes, 360 p.
- LITS Marc (2014),« L'espace public : concept fondateur de la communication », inHermès, La Revuevol. 3, n° 70, p. 77 - 81
- MATSIEGUI MBOULA Fortuné (2005), L'État et le tribal-régionalisme au Gabon : de 1990 à nos jours, université de Picardie, Amiens, 3 vol.
- Médias et démocratie, le grand malentendu, Québec : Presse de l'université du Québec, 1999, 237p.35
- MOUKALA NDOUMOU Mike (2018). Démocratie: Les libertés individuelles bafouées au Gabon? Libreville.com. 27 octobre.
- NDOMBET Wilson-André (2009), Renouveau démocratique et pouvoir au Gabon, 1990-1993, Karthala, Paris, 245 p
- NOAM Chomsky et CHESNEY Robert W. (2004),Propagande, médias et démocratie, Montréal:Écosociété, 202 p.
- PRITCHARD richard, SAUVAGEAU David, (1999),Les journalistes canadiens; Un portrait de fin de siècle, Sainte-Foy (Qué.): Les Presses de l'Université Laval, 144 p.
- QUERE Louis (1982), Des miroirs équivoques, aux origines de la communication moderne, Paris, AubierMontaigne.
- RAMONET Ignacio (2001),La tyrannie de la communication, Paris: Gallimard, 290 p.
- RABOY Marc (1990),Occasion Ratées. Histoire de la politique canadienne de la radiodiffusion. Boucherville: Liber.
- RIFKIN Jeremy (2002), «Voici venu le temps des réseaux», in Manière de voir 63, p.10-15.
- SABI DJABOUDI Arthur (2017),Les médias d'Etat au Gabon : permanence et mutations, Paris, L'harmattan, 292 p. (Etudes africaines).
- SALON Didier (2006), « Espace privé et espace institutionnel », in Gérontologie et société, t.4, vol. 29 / n° 119, p. 25-37.
- SHENK David, (1999), Data Smog. Surviving the information glut, New York : Harper Edge
- TREMBLAY Gaëtan (1997), «La théorie des industries culturelles face au progrès de la numérisation et de la convergence», Sciences de la société, no 40, p.11-21 .
- THEORET Yves (2002), «La concentration et la propriété mixte desentreprises culturelles et des médias d'information au Canada»,Communication,vo1.21 no2, p.113-136.
- THEORET Yves, (2006), «Communication politique, assises théoriques et pratiques». In Communication : Horizons de pratiques et de recherche, vol. 2, Montréal, Presses de l'Université de Québec, p.51-69.
- TOQUEVILLE Alexis de (1963),De la démocratie en Amérique, Paris, Union générale d'éditions.
- VEDEL Thierry (1996), «Les politiques de l'autoroute de l'information dans les pays industrialisés: une analyse comparative»,Réseau 78, Paris: Cent, p. 11 -28
- WOLTON Dominique (2000), Internet et après? France : Flammarion, 240 p.
- WOLTON Dominique (dir.) (1997), « Sciences et Médias », Hermès, n° 21
- WOLTON Dominique (1992),« Les contradictions de l'espace public médiatisé », inLa RevueHermès, n° 10, p. 95-114
- WOODROW Alain (1996), Les médias- Quatrième pouvoir ou cinquième colonne? Paris:Éditions du Félin, 256 p.

Actes de colloque

- ARMANDE St-Jean (2002), «Quand la logique marchande prédomine». In Actes du colloque: Médias et vie démocratique (Québec, 1er novembre 2002), Sainte-Foy, Centre d'études sur les médias, pp.123-129.
- COLLOQUE: Médias et vie démocratique (Québec, 1er novembre 2002), Sainte-Foy, Centre d'études sur les médias, pp.91-96.
- ROY Michel et al. (2002), Médias et vie démocratique; Actes du colloque. (Québec, le 1^{er} novembre 2002). Sainte-Foy (Qué.): Centre d'étude sur les médias, 150 p.Communication dans des actes de colloque
- RYAN Claude (2002), «Diverses attentes à l'égard des médias». In Actes du colloque: Médias et vie démocratique (Québec, 1er novembre 2002), Sainte-Foy, Centre d'études sur les médias, pp. 97-107.
- YENNE Michel(2002). «La démocratie a changé, au tour des médias de s'adapter». In Actes du colloque: Médias et vie démocratique (Québec, 1er novembre 2002), Sainte-Foy, Centre d'études sur les médias, pp.131-140.

WATINE Thierry (2002). «Les médias sont-ils encore au service de la démocratie?». In Actes du *Colloque: Médias et vie démocratique* (Québec, 1er novembre 2002), Sainte-Foy, Centre d'études sur les médias, pp.141-150.

Webographie

GINGRAS Anne-Marie (2005), *La communication politique : état des savoirs, enjeux et perspectives* », *Communication* [En ligne], Vol. 24, n°1 sur URL : <http://journals.openedition.org/communication/569>, consulté le 22 juin 2023.

Sitographie

www.cem.ulaval.ca
www.cyberpresse.com
www.fjpg.com (Fédération professionnelle des journalistes du Québec)
www.iabcanada.com (Internet Advertising Bureau)
